

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU COMITE SYNDICAL  
DELIBERATION N°2021-02-408

Objet : Finances.  
Adhésion 2021 aux sites remarquables du goût

Séance du 10 février 2021

Date de convocation : 03/02/2021

Membres en exercice : 44 titulaires et 44 suppléants + 8 sans voix délibérative

Membres présents : 27 (27 titulaires, 0 suppléants)

Membres votants présents : 27 titulaires / 0 suppléants

Membres ayant donné procuration pour toute la séance : 7 (dont 7 délivrées à des titulaires)

Membres ayant donné procuration pour une partie de la séance : 0

Procurations non retenues : 0

Nombre total de voix : 34

Le quorum est atteint : 27/44 présents à l'ouverture de la séance.

L'an deux mille vingt-et-un, le dix février, à dix-huit heures, le Comité Syndical du PETR Vidourle Camargue (Gard) dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à Aimargues.

Présents :

Titulaires avec voix délibérative :

Olivier Penin, Thierry Féline, Laure Perrigault-Launay, Régis Vianet, Josiane Rosier-Dufond, Bruno Pascal, Annick Chopard, André Brundu, Mylène Cayzac, Jérémy Pérédès, Jean-Paul Géraud, Cyril Périsset, Magali Pradeille, Angel Pobo, Philippe Deschamps, Philippe Gras, Patrick Bénézech, Michel Chambelland, Thierry Agnel, Agnès Nectoux, Agnès Roy, Pierre Martinez, Véronique Martin, Marie-José Pellet, Fabienne Dhuisme, François Granier, Alain Thérond.

Procurations : Sandrine Guy à Pierre Martinez, Jacky Rey à Magali Pradeille, Claude Bernard à Olivier Penin, Jean Denat à Annick Chopard, Jean-Paul Franc à Jean-Paul Géraud, Florent Martinez à Laure Périgault-Launez, Ivan Couderc à Alain Thérond.

Suppléants avec voix délibérative :

Suppléants sans voix délibérative :

Présence de :

Pour la Communauté de communes Pays de Lunel : Karine Nadal, Jérôme Boisson

Pour le Conseil de développement :

Absents excusés :

Robert Crauste, Lucien Vigouroux, Claude Bernard, Florent Martinez, Nathalie Gros-Chareyre, Jean Denat, Katy Guyot, Jean-François Thomas, Jean-Paul Franc, André Mégias, Véronique Vautrin, Pascale Fortuna-Deschamps, Jacky Rey, Vincent Coste, Sandrine Guy, Ivan Couderc, Catherine Lecerf, Véronique Liénard, Sonia Aubry, Pascale Cavalier, Marielle Népoty.

Rapporteur : M. Thierry AGNEL

**Exposé :**

Sous l'impulsion de Gard Tourisme et grâce à l'appui des PETR le département du Gard compte à ce jour 5 Sites Remarquables du Goût reconnus par la fédération nationale.

« Sites Remarquables du Goût » est un label national qui distingue des territoires, berceaux d'une production emblématique, associés à un patrimoine, à une culture et à un environnement exceptionnel.

Dans le Gard, les 5 Sites Remarquables du Goût mettent en valeur 5 unités paysagères typiques : dans le nord, les Cévennes, avec l'AOP Oignon doux des Cévennes ; au cœur des garrigues, l'AOP Huile d'olive et Olive de Nîmes ; au sud, la Camargue, avec l'AOP Taureaux de Camargue, dans l'Uzège, La Truffe Noire du Pays d'Uzès et Pont du Gard et l'AOP La Figue de Vézénobres.

Sur chacun des territoires, la démarche est animée par une association locale composée de producteurs, de professionnels du tourisme et des collectivités locales. Elles s'appuient sur la valorisation touristique de leur produit de référence pour proposer une découverte plus large du territoire au travers d'animations diverses (marché de terroir, expositions, sentiers d'interprétation, visites d'exploitations ...).

Le PETR Vidourle Camargue est concerné par 2 associations « Site Remarquable du Goût ».

Il est adhérent historique du Site Remarquable du Goût Taureau de Camargue dont il a accompagné la candidature pour la production emblématique qu'est le taureau en Camargue, pour ses paysages et sa culture.

Il est aussi concerné par le Site Remarquable du Goût les Olivettes du Pays de Nîmes, co animé, par le Pays Garrigue et Costières de Nîmes et dont l'association déploie ses actions, en partenariat avec l'ODG, sur le territoire de l'AOP Olive et Huile d'Olives de Nîmes.

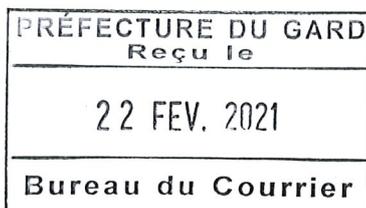
Il est proposé d'adhérer en 2021 aux Site Remarquable du Goût « Les Olivettes du Pays de Nîmes » (100€) et « Les prés et les marais de la Tour Carbonnière » autour du Taureau de Camargue (150€).

**Il est proposé au Comité Syndical :**

- D'adhérer au site remarquable du Gout AOP Les prés et les marais de la Tour Carbonnière,
- D'adhérer au site remarquable du Gout AOP Les olivettes du Pays de Nîmes,
- D'autoriser le Président à signer les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

**Résultat du vote :**

Vote pour : 34  
Abstention : 0  
Vote contre : 0



Le Président  
Pierre MARTINEZ

Pour extrait conforme

Acte exécutoire en vertu de :

- Son dépôt en préfecture le : 22.02.21
- Sa publication le : 22.02.21
- En vertu du décret n°83-1205, le présent acte peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Montpellier dans un délai de 2 mois à compter du : 22.02.21

Le directeur général des services, Maxime Charlier

